

DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUNE-SUR-ARZON

Séance du 29 novembre 2022

Nbre de membres
au conseil/en exo/présents
11/10/10

L'an deux mil vingt et un, le 29 novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Date de la convocation
22/11/2022

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Monsieur GIDON Jhonny (démission)

Date d'affichage
22/11/2022

Monsieur JOURDE Frédéric a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération : Tarif location de la salle d'accueil et d'animations du plan d'eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut réviser les tarifs de la salle d'accueil et d'animations pour application au 1^{er} janvier 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

SOIREE FAMILIALE :

- Habitants commune : 150 €
- Habitants hors commune : 250 €

MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF :

- Asso. commune : 100 €
- Asso. hors commune : 160 €

REUNIONS DES ASSOCIATIONS : GRATUIT

CAUTION : 400 €

NETTOYAGE NON FAIT : 100 €

- Charge Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme au registre
à Beaune-sur-Arzon
Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture le 29/11/2022 et publication
ou notification le 29/11/2022

